



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 8235

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, en particulier, dans les Pyrénées-Orientales. En effet, depuis 1986 les effectifs de la DGCCRF du département ne cessent de décroître et les agents craignent que ces mesures viennent porter atteinte au bon fonctionnement de cette administration, notamment dans un département frontalier et touristique, comme celui des Pyrénées-Orientales. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles dispositions il envisage de mettre en oeuvre dans le cadre de la réforme du ministère qu'il vient d'engager afin de préserver les missions de protection des consommateurs et de contrôle de la loyauté des pratiques commerciales de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) conduit une action de modernisation liée aux gains d'efficacité que cette administration a prévu de générer en son sein. Depuis fin 2001, une action de modernisation est menée, conduisant notamment à accroître le rôle des directions régionales, mais aussi afin de tenir compte des perspectives démographiques dans les prochaines années. Les indicateurs économiques utilisés jusqu'à présent pour déterminer les effectifs des directions ont été modifiés, afin de mieux prendre en considération l'ensemble des missions confiées à la direction et de mettre en adéquation les effectifs avec l'activité économique des départements. Il importe en effet que la DGCCRF puisse assurer une couverture équitable de l'ensemble du territoire afin que le consommateur bénéficie de la même protection où qu'il se trouve. Ainsi les directions de région et vingt directions départementales ont vu leurs effectifs maintenus ou progresser parfois dans des proportions sensibles, tandis que le nombre de directions au seuil minimal reste quasi constant par rapport au précédent dispositif. Lorsque cela s'avérait nécessaire, l'implantation théorique des effectifs découlant de ces critères a été adaptée. Ainsi la forte activité exercée en matière d'activités agricoles et touristiques dans le département des Pyrénées-Orientales a été prise en compte et a permis de réajuster les effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8235

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4735

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4241